

40			1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.
C 1.1					

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: *COIL*.....

Forme juridique: *Société anonyme*.....

Adresse: *Drukpersstraat*..... N°: *4*..... Bte:

Code postal: *1000*..... Commune: *Bruxelles*.....

Pays: *Belgique*.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de *Bruxelles, néerlandophone*.....

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

BE 0448.204.633

DATE 23 / 03 / 2016 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

01 / 06 / 2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01 / 01 / 2015

au 31 / 12 / 2015

Exercice précédent du

01 / 01 / 2014

au 31 / 12 / 2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Finance & Management International
N°: BE 0466.829.326
Industriezone 7, 3400 Landen, Belgique

Administrateur délégué
02/06/2010 - 01/06/2016

Représenté(es) par:

Timothy Hutton
Chemine de la Butte 5, 78620 L'Etang-la-Ville, France

James Clarke
Baytree House, Parkfield Road 0, WA16NP Knutsford, Royaume-Uni

Président du Conseil d'Administration
25/06/2014 - 03/06/2020

Genaxis
N°: BE 0463.935.657
Bommelsrede 3, 9070 Destelbergen, Belgique

Administrateur
06/11/2013 - 07/06/2017

Représenté(es) par:

Documents joints aux présents comptes annuels: *Rapport de gestion, Rapport des commissaires*

Nombre total de pages déposées: *59*..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *5.1.5.2.4.5.3.5.5.4.2.5.5.2.5.8.5.11.5.16.5.17.2*.....

*Signature
(nom et qualité)*

*Signature
(nom et qualité)*

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Yves Willems
Bommelsrede 3, 9070 Destelbergen, Belgique

Patrick Chassagne
Rue d'Anjou 18bis, 75008 Parijs, France

BDO BEDRIJFSREVISOREN
N° BE 0431.088.289
Uitbreidingsstraat 72 1, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique
N° de membre: B00023

Représenté(es) par:

Lieven Van Brussel
Wijngaardlaan 39, 2900 Schoten, Belgique

Administrateur
23/12/2011 - 01/06/2016

Commissaire
25/06/2014 - 07/06/2017

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~xxx~~ / **n'ont pas**^{*} été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	22.028.049,48	11.590.078,77
Frais d'établissement	5.1	20
Immobilisations incorporelles	5.2	21	5.350.159,64	22.411,02
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	9.897.021,74	8.109.479,65
Terrains et constructions		22	1.328.452,90	1.111.210,52
Installations, machines et outillage		23	4.635.434,99	5.398.561,79
Mobilier et matériel roulant		24	100.983,54	129.557,34
Location-financement et droits similaires		25	1.369.161,31	1.470.150,00
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	2.462.989,00
	5.4/			
Immobilisations financières	5.5.1	28	6.780.868,10	3.458.188,10
Entreprises liées	5.14	280/1	6.759.000,00	3.435.000,00
Participations		280	6.759.000,00	3.435.000,00
Créances		281
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3
Participations		282
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8	21.868,10	23.188,10
Actions et parts		284
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	21.868,10	23.188,10
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	12.874.361,17	11.287.657,48
Créances à plus d'un an		29	4.700.000,00	4.700.000,00
Créances commerciales		290
Autres créances		291	4.700.000,00	4.700.000,00
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.167.814,59	1.607.734,09
Stocks		30/36	1.167.814,59	1.607.734,09
Approvisionnements		30/31	921.883,48	1.607.734,09
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33	245.931,11
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	5.727.321,52	3.607.119,82
Créances commerciales		40	5.145.710,30	3.133.042,10
Autres créances		41	581.611,22	474.077,72
	5.5.1/			
Placements de trésorerie	5.6	50/53	9.052,01	512.536,03
Actions propres		50	6.731,70	6.199,20
Autres placements		51/53	2.320,31	506.336,83
Valeurs disponibles		54/58	1.072.813,49	766.822,99
Comptes de régularisation	5.6	490/1	197.359,56	93.444,55
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	34.902.410,65	22.877.736,25

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	(+)/(-)	10/15	16.053.991,23	13.211.814,98
Capital	5.7	10	5.699.707,87	5.699.707,87
Capital souscrit		100	5.699.707,87	5.699.707,87
Capital non appelé		101
Primes d'émission		11	3.384.226,09	3.384.226,09
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	669.970,79	651.308,00
Réserve légale		130	569.970,79	551.308,00
Réserves indisponibles		131	100.000,00	100.000,00
Pour actions propres		1310	100.000,00	100.000,00
Autres		1311
Réserves immunisées		132
Réserves disponibles		133
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	6.300.086,48	3.476.573,02
Subsides en capital		15
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	171.009,54	323.963,99
Provisions pour risques et charges		160/5	171.009,54	323.963,99
Pensions et obligations similaires		160	113.905,14	147.039,26
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Autres risques et charges	5.8	163/5	57.104,40	176.924,73
Impôts différés		168
DETTES		17/49	18.677.409,88	9.341.957,28
Dettes à plus d'un an	5.9	17	3.292.764,45	1.646.875,76
Dettes financières		170/4	3.292.764,45	1.646.875,76
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et assimilées		172	1.108.360,81	1.220.877,27
Etablissements de crédit		173	2.184.403,64	425.998,49
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus		42/48	15.384.645,43	7.691.721,53
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	1.059.291,65	1.346.640,12
Dettes financières		43	1.546.548,54	1.500.000,00
Etablissements de crédit		430/8	1.546.548,54	1.500.000,00
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	5.113.384,61	3.713.952,61
Fournisseurs		440/4	5.113.384,61	3.713.952,61
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	676.277,42	1.131.128,80
Impôts		450/3	103.503,95	140.975,49
Rémunérations et charges sociales		454/9	572.773,47	990.153,31
Autres dettes		47/48	6.989.143,21
Comptes de régularisation	5.9	492/3	3.359,99
TOTAL DU PASSIF		10/49	34.902.410,65	22.877.736,25

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	25.561.633,54	23.261.617,32
Chiffre d'affaires	5.10	70	24.799.937,60	22.745.119,48
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	245.931,11
Production immobilisée		72
Autres produits d'exploitation	5.10	74	515.764,83	516.497,84
Coût des ventes et des prestations	(+)/(-)	60/64	22.314.993,76	21.179.435,69
Approvisionnements et marchandises		60	8.073.402,53	7.582.708,93
Achats		600/8	7.489.007,92	8.237.805,88
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	584.394,61	-655.096,95
Services et biens divers		61	7.227.086,92	6.508.006,55
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.10	4.870.608,42	5.407.488,94
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.754.106,91	1.363.380,10
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	143.069,49	86.601,79
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	5.10	635/7	-152.954,45
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	399.673,94	231.249,38
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	3.246.639,78	2.082.181,63
Produits financiers		75	76.276,52	12.176,81
Produits des immobilisations financières		750
Produits des actifs circulants		751	51.247,95	6.302,17
Autres produits financiers	5.11	752/9	25.028,57	5.874,64
Charges financières	(+)/(-)	5.11	480.740,05	211.753,44
Charges des dettes		65	444.767,54	202.861,23
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651
Autres charges financières	(+)/(-)	652/9	35.972,51	8.892,21
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	(+)/(-)	9902	2.842.176,25	1.882.605,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9
Charges exceptionnelles(+)/(-)		66
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)		662
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		669
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	2.842.176,25	1.882.605,00
Prélèvements sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat(+)/(-)	5.12	67/77	1.044,01
Impôts		670/3	1.044,01
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	2.842.176,25	1.881.560,99
Prélèvements sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	2.842.176,25	1.881.560,99

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(−)		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(−)	6.318.749,27	3.570.651,07
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(−)	2.842.176,25	1.881.560,99
	14P	3.476.573,02	1.689.090,08
Prélèvements sur les capitaux propres			
sur le capital et les primes d'émission		791/2
sur les réserves		791
	792
Affectations aux capitaux propres			
au capital et aux primes d'émission		691/2 18.662,79	94.078,05
à la réserve légale		691
aux autres réserves		6920 18.662,79	94.078,05
	6921
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(−)	(14) 6.300.086,48	3.476.573,02
Intervention d'associés dans la perte		794
Bénéfice à distribuer		694/6
Rémunération du capital		694
Administrateurs ou gérants		695
Autres allocataires		696

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	xxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
8021	
8031	
8041	
8051	618.299,79	
8121P	xxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
8071	
8081	
8091	
8101	
8111	
8121	618.299,79	
210	

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxx	1.188.182,95
8022	22.981,23	
8032	
8042	
8052	1.211.164,18	
8122P	xxxxxxxxxxxxxx	1.165.771,93
8072	21.232,61	
8082	
8092	
8102	
8112	
8122	1.187.004,54	
211	24.159,64	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

21.232,61

Repris

.....

Acquis de tiers

.....

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

.....

Transférés d'une rubrique à une autre

.....

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

GOODWILL**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxx	23.847.101,75
8023	5.326.000,00	
8033	
8043	
8053	29.173.101,75	
8123P	xxxxxxxxxxxxxx	23.847.101,75
8073	
8083	
8093	
8103	
8113	
8123	23.847.101,75	
212	5.326.000,00	

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxx	5.650.983,81
8161	323.416,92	
8171	
8181	
8191	5.974.400,73	
8251P	xxxxxxxxxxxxxx	361.924,56
8211	
8221	
8231	
8241	
8251	361.924,56	
8321P	xxxxxxxxxxxxxx	4.901.697,85
8271	106.174,54	
8281	
8291	
8301	
8311	
8321	5.007.872,39	
(22)	1.328.452,90	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	44.254.788,41
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	589.829,60	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	44.844.618,01	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxx	4.939.278,48
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	4.939.278,48	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	43.795.505,10
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.352.956,40	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	45.148.461,50	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	4.635.434,99	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	669.378,90
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	16.976,00	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	686.354,90	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	539.821,56
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	45.549,80	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	585.371,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	100.983,54	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxx	1.470.150,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffections	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre	8184	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	1.470.150,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	127.204,87	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre	8244	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	127.204,87	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	228.193,56	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre	8314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	228.193,56	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	1.369.161,31	
DONT			
Terrains et constructions	250	
Installations, machines et outillage	251	1.369.161,31	
Mobilier et matériel roulant	252	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	2.462.989,00	
Cessions et désaffections	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre	8186	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	2.462.989,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	2.462.989,00	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	3.435.000,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	3.324.000,00	
Cessions et retraits	8371	
Transferts d'une rubrique à une autre	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	6.759.000,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	
Acquises de tiers	8421	
Annulées	8431	
Transférées d'une rubrique à une autre	8441	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	
Reprises	8481	
Acquises de tiers	8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	
Transférées d'une rubrique à une autre	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice	8541	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	6.759.000,00	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	
Remboursements	8591	
Réductions de valeur actées	8601	
Réductions de valeur reprises	8611	
Différences de change	8621	
Autres	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8383
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8443
Plus-values au terme de l'exercice	8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8513
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8543
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	23.188,10
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change	(+)(-)	8623
Autres	(+)(-)	8633	-1.320,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	21.868,10	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<i>Coil GmbH DE227297360 Entreprise étrangère Claude-Breda-Strasse 1, 06406 Bernburg, Allemagne</i>	100	100,0	0,0	31/12/2015	EUR	7.595.222,27	555.668,04
<i>parts de capital</i>							
<i>United Anodisers SRL IT07941320967 NUCLEO IND; LE S. PELAGIA, , Italie</i>	100	100,0	0,0	31/12/2015	EUR	-1.035.841,00	-1.045.458,00
<i>parts de capital</i>							

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51	1.975,99	5.997,25
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	1.975,99	5.997,25
Montant non appelé	8682
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	344,32	500.339,58
Avec une durée résiduelle ou de préavis	8686
d'un mois au plus	8687	344,32	500.339,58
de plus d'un mois à un an au plus	8688
de plus d'un an	8689
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant			

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Exercice

.....

.....
.....
.....
.....

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P (100)	xxxxxxxxxxxxxx 5.699.707,87	5.699.707,87

Modifications au cours de l'exercice

.....
.....
.....

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

.....
.....
.....
.....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101) 8712 XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes ..

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	3.629,09
8722	1.181
8731
8732
8740
8741
8742
8745
8746
8747
8751	4.661.869,00

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	336.449
8762	336.449
8771
8781

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE*Voir page suivante*

Naam/nom	Type aandelen/actions	Aantal aandelen/Nombre actions	% Economic	% Voting
<u>Ordinary Shares</u>				
Alucoat Conversion SAU	Industrial investor	158.300	8,5%	7,2%
Keenexcess Limited	Managemt	319.966	17,3%	14,6%
Andrew Reicher	Private investor	28.968	1,6%	1,3%
EMC Knutsford	Private investor	262.479	14,2%	12%
Gérard Despinoy	Private investor	21.584	1,2%	1%
Patrick Sarkessian	Private investor	50.000	2,7%	2,3%
Amiral Gestion	Private investor	222.582	12,0%	10,2%
Sun Life Assurance Société	Institutional investor	20.719	1,1%	0,9%
Carfin S.A.	Industrial investor	14.975	0,8%	0,7%
FMI	Management	143.864	7,8%	6,6%
Sub-Total		1.243.437	67%	57%
Total Free Float	Public	611.421	33,0%	27,9%
Total		1.854.858	100%	85%
<u>Founders Shares</u>				
Keenexcess Limited		336.449		15,4%
Total Voting Shares		2.191.307	100%	100%

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	1.059.291,65
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et assimilées	8831	223.946,82
Etablissements de crédit	8841	835.344,83
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	1.059.291,65

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	2.882.991,82
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et assimilées	8832	900.255,03
Etablissements de crédit	8842	1.982.736,79
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes reçus sur commandes	8892
Autres dettes	8902
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	2.882.991,82

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	409.772,63
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et assimilées	8833	208.105,78
Etablissements de crédit	8843	201.666,85
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes reçus sur commandes	8893
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	409.772,63

Codes	Exercice
8921
8931
8941
8951
8961
8971
8981
8991
9001
9011
9021
9051
9061
8922	4.019.748,47
8932
8942
8952
8962	4.019.748,47
8972
8982
8992
9002
9012
9022
9032
9042
9052
9062	4.019.748,47

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes reçus sur commandes	
Dettes salariales et sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	
Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes reçus sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubrique 450/3 du passif)**

Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072
9073	103.503,95
450
9076
9077	572.773,47

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Exercice
.....
.....
.....
.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

	Codes	Exercice	Exercice précédent
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Ventilation par marché géographique			
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086	67	83
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	69,7	80,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	101.489	120.658

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3.285.115,46	3.629.603,46
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.131.665,70	1.198.101,75
Primes patronales pour assurances extralégales	622	99.562,00	70.300,62
Autres frais de personnel	623	354.265,26	458.274,11
Pensions de retraite et de survie	624	51.209,00

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)	(+)(-)	635	-33.134,12
--	--------	-----	------------

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	101.456,00	84.484,00
Reprises	9111
Sur créances commerciales			
Actées	9112	109.311,49	203.256,79
Reprises	9113	67.698,00	201.139,00

Provisions pour risques et charges

Constitutions	9115
Utilisations et reprises	9116	152.954,45

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	318.257,49	231.249,38
Autres	641/8	81.416,45

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture	9096	3
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,6	3,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	962	5.813
Frais pour l'entreprise	617	39.650,39	202.134,92

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134
9135
9136
9137
9138
9139
9140

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Codes	Exercice
9141	13.347.245,34
9142	13.347.245,34

Latences passives

Ventilation des latences passives

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.521.746,96	3.135.200,56
9146	950.840,52	726.971,81
9147	918.012,20	942.153,08
9148

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grecés	9161	1.111.210,52
Montant de l'inscription	9171	6.373.498,66
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	7.895.200,00
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	3.435.000,00
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grecés	9162
Montant de l'inscription	9172
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
.....	
.....	
.....	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
.....	
.....	
.....	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
.....	
.....	
.....	
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213
Marchandises vendues (à livrer)	9214
Devises achetées (à recevoir)	9215
Devises vendues (à livrer)	9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS****LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

La Société met en œuvre un plan de pension de type cotisations définies et un plan de pension de type prestations définies. Les actifs de ces plans sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.

Le coût du plan de pension de type prestations définies, lequel ne concerne que quelques employés, est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des employés participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaires. La juste valeur des actifs du fonds est déduite des obligations relatives aux pensions. Les contributions aux plans de pension sont reconnues comme une dépense lorsque les employés concernés ont gagné droit à ces avantages.

Pour les régimes de retraite définis, le coût des prestations est déterminé en utilisant la méthode " Projected Unit Credit Method ", avec des évaluations actuarielles effectuées à la fin de chaque période. Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 pour cent du montant le plus élevé entre la valeur actualisée de l'obligation des avantages du régime de retraite du Groupe et la juste valeur des actifs du régime de retraite à la fin de l'année précédente sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de vie professionnelle des employés qui y participent. Les charges liées aux services passés sont comptabilisées immédiatement dans la mesure où les prestations sont déjà acquises, et dans le cas contraire sont amorties de façon linéaire sur la durée moyenne jusqu'à ce que les avantages soient acquis.

L'obligation des avantages pour le régime de retraite reconnu dans le rapport financier représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies, ajustée par les gains et pertes actuariels non comptabilisés ainsi que pour les coûts des services passés et par la réduction de la juste valeur des actifs du régime de retraite. Tout actif résultant de ce calcul est limité aux pertes actuarielles non réalisées et aux coûts des services passés, plus la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures du régime.

Les obligations de la Société concernant les contributions au plan de pension de type prestations définies sont prises en charge au compte de résultats quand elles sont subies.

Codes	Exercice
9220

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....
.....
.....
.....

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	6.759.000,00	3.435.000,00
Participations	(280)	6.759.000,00	3.435.000,00
Créances subordonnées	9271
Autres créances	9281
Créances sur les entreprises liées	9291	4.700.000,00	4.700.000,00
A plus d'un an	9301	4.700.000,00	4.700.000,00
A un an au plus	9311
Placements de trésorerie	9321
Actions	9331
Créances	9341
Dettes	9351	5.112.011,82	765.728,98
A plus d'un an	9361
A un an au plus	9371	5.112.011,82	765.728,98
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	13.580.000,00	13.580.000,00
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461
Autres charges financières	9471
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)
Participations	(282)
Créances subordonnées	9272
Autres créances	9282
Créances	9292
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312
Dettes	9352
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

.....
.....
.....
.....

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	278.815,97
Conditions principales des créances		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Conditions principales des garanties constituées		
.....		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
Conditions principales des autres engagements		
.....		
Rémunerations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	9503	1.712.992,00
Aux administrateurs et gérants		
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	33.250,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	12.793,00
Missions de conseils fiscaux	95062
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	3.211,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081
Missions de conseils fiscaux	95082
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

209 111

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein	66,3
Temps partiel	5,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	69,7

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	66,3	62,3	4,0
1002	5,7	2,3	3,4
1003	69,7	63,1	6,6

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	95.612
Temps partiel	5.877
Total	101.489

1011	95.612	91.086	4.526
1012	5.877	1.521	4.356
1013	101.489	92.607	8.882

Frais de personnel

Temps plein	4.484.862,48
Temps partiel	385.745,94
Total	4.870.608,42

1021	4.484.862,48	4.214.163,58	270.698,90
1022	385.745,94	155.651,87	230.094,07
1023	4.870.608,42	4.369.815,45	500.792,97

Montant des avantages accordés en sus du salaire**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP	80,8
Nombre d'heures effectivement prestées	120.658
Frais de personnel	5.356.279,94
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	80,8	74,6	6,2
1013	120.658	111.438	9.220
1023	5.356.279,94	4.945.278,26	411.001,68
1033

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	62	5	65,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	62	5	65,0
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	58	2	58,7
de niveau primaire	1200	6	6,0
de niveau secondaire	1201	38	38,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	11	11,0
de niveau universitaire	1203	3	2	3,7
Femmes	121	4	3	6,3
de niveau primaire	1210	1	1,0
de niveau secondaire	1211	1	1	1,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	1	2,9
de niveau universitaire	1213	1	0,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130
Employés	134	20	5	23,0
Ouvriers	132	42	42,0
Autres	133

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,6
Nombre d'heures effectivement prestées	151	962
Frais pour l'entreprise	152	39.650,39

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205
210
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	13	3	15,1
310	13	3	15,1
311
312
313
340
341	1	1,0
342	7	3	9,1
343	5	5,0
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	31	5811	2
Nombre d'heures de formation suivies	5802	586	5812	23
Coût net pour l'entreprise	5803	25.872,40	5813	1.963,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031	31.173,10	58131	1.963,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	3.910,10	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	9.210,80	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour l'entreprise	5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'entreprise	5843	5853

RÈGLES D'ÉVALUATION

A. Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l' Arrêté Royal du 6 octobre 1976 portant sur les comptes annuels des entreprises.

B. Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans , les autres 5 ans .

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Goodwill:

"La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 24 de l'Arrêté Royal du Code des Sociétés. La comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Italienne a été effectuée conformément à cette préoccupation.

Suite à l'application l'article 95 de l'Arrêté Royal du Code des Sociétés, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie."

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de recharge.

Créances : les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de

prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIBis.

Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- " l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2015

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés (**C. soc.**), nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTÉE (ART. 96, § 1, 1° C. SOC.)

1.1 Rapport d'activités - Evolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Sur le plan opérationnel, 2015 a été une année satisfaisante pour la Société. Malgré les prévisions d'un ralentissement économique mondial, les performances de la Société en termes de rentabilité opérationnelle et de flux de trésorerie sont en progression, principalement soutenues par l'augmentation des prix des activités de sous-traitance telle qu'annoncée fin 2014 et mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015.

Néanmoins, ces performances auraient pu être nettement meilleures si les ventes n'avaient pas été impactées par deux facteurs distincts :

- Le ralentissement dans l'approvisionnement d'un de nos principaux clients laminoirs, qui a engagé sur la période une importante réorganisation industrielle avec le transfert de sa production de métal de qualité anodique vers un nouveau site de production ; cette situation entraînant des retards et des réajustements en termes de qualité, notamment sur la première partie de l'année.
- Des ventes inférieures aux prévisions sur le marché européen de la distribution en raison de problèmes dans l'implémentation d'un nouveau système informatique chez l'un des principaux distributeurs européens d'aluminium pré-anodisé.

Ces deux facteurs ont conduit à tasser la progression des ventes. Ces retards ont été en grande partie rattrapés au premier trimestre 2016 grâce à une demande plus soutenue dans tous les secteurs.

Parallèlement, la Société a poursuivi sa stratégie d'élargissement des gammes de produits en développant ses positions sur le marché du panneau composite. Son action s'est notamment traduite par la mise en œuvre d'un nouveau partenariat stratégique avec l'un des plus grands fabricants au monde.

Ce nouveau marché est complémentaire et présente un chevauchement relativement limité avec des produits architecturaux traditionnels de la Société. Les développements entrepris permettent pour la première fois de proposer aux architectes et prescripteurs une offre unique de surfaces métalliques en aluminium véritable pour la réalisation de panneaux composites.

Par ailleurs, la Société a significativement étendu ses gammes de brillances, textures et couleurs en 2015. Ces nouvelles finitions, à plus forte marge, devraient connaître un essor dans les prochaines années.

Enfin, la Société a soutenu sa présence sur le marché des projets architecturaux dans lequel elle fournit de l'aluminium anodisé en continu directement au client final. Cette approche est particulièrement, mais pas exclusivement, exploitée sur les marchés d'exportation hors d'Europe, où il n'y a pas encore de réseaux de distribution actifs pour les produits de la Société. Sur ces marchés export, la nature des ventes liées à un projet architectural a structurellement un long délai entre la commercialisation initiale et la livraison ; néanmoins, la demande s'oriente généralement vers les produits à plus forte valeur ajoutée. Dans le cadre des développements entrepris en 2015, de nouveaux projets ont été définis ces derniers mois en Chine, Corée, Thaïlande, aux États-Unis et à Hong Kong.

Investissements

Au cours des deux dernières années, la base de coûts en Belgique a été considérablement réduite, depuis que la Société a mis en œuvre son nouveau plan stratégique. La ligne 4, qui a souffert de problèmes dimensionnels dès sa construction en 1995, sera finalement fermée au deuxième trimestre 2016.

Les investissements dans la ligne 1, achevés en 2014 sont une réussite. Ils ont contribué à accroître significativement la capacité et la qualité de l'installation. Un investissement similaire est en cours sur la ligne 2, qui sera achevé au deuxième trimestre 2016. La capacité des lignes 1 et 2 à traiter du métal de calibre plus mince et à offrir une plus large gamme de finitions permettra à la Société de soutenir sa croissance et sa diversification sur de nouveaux marchés.

En 2015, la Société a fait l'acquisition de United Anodisers srl, qui détenait les actifs de production de l'ancienne entreprise Italfinish en Italie, pour un montant de 8.650 K€. Italfinish avait fait faillite en 2012, laissant des dettes de plus de 18.000 K€. L'acquisition a été payée pour 100% en numéraire, à hauteur de 4.413 K€, réinvestis par United Anodisers Limited en actions de la Société, émises à une valeur intrinsèque de 8,007 € par action. Suite à cette acquisition, les principaux actifs de production, comprenant une ligne d'anodisation en continu et une ligne d'anodisation par lots, ont été démantelés et transférés en Belgique.

Cette acquisition est importante pour quatre raisons :

1. L'opération a permis d'éliminer la menace potentielle d'une concurrence bas de gamme en anodisation en continu sur les marchés européens et d'exportation. En raison de défauts de processus, la ligne d'anodisation en continu était notamment dans l'incapacité à proposer un produit de qualité, obligeant l'entreprise à vendre ses produits à des prix très bas et créant de la sorte une confusion dans le marché.
2. Les principaux éléments mécaniques de la ligne d'anodisation en continu, de bonne qualité, ont été intégrés au premier trimestre 2016 dans le cadre du programme d'investissement de la ligne 2 en Belgique, générant ainsi d'importantes économies sur les achats externes.
3. La ligne d'anodisation par lots est exceptionnelle. Très automatisée, elle a été conçue pour traiter exclusivement des tôles, alors que la plupart des lignes d'anodisation par lots sont conçues pour traiter tous types de produits (profilés, extrudés, tôles). Cette ligne est stratégiquement importante pour la Société, dont l'activité est entièrement concentrée sur les produits laminés ou les tôles d'aluminium. Si l'anodisation en continu offre la meilleure qualité avec la meilleure économie, elle a malheureusement l'inconvénient de nécessiter de grandes séries de production afin de maximiser sa rentabilité. Avec une ligne d'anodisation par lots, la Société est désormais en mesure d'offrir des cycles de production beaucoup plus courts et une plus grande gamme de couleurs et de capacité dimensionnelle pour traiter des panneaux architecturaux et des tôles dans toutes les dimensions.

Le nouvel outil est un véritable levier stratégique pour le développement de l'exportation, en permettant à la Société d'être beaucoup plus réactive pour répondre notamment aux demandes de maquettes et de petites séries de production (les délais pour les tôles ne sont que de quelques jours, tandis que les délais pour les bobines sont typiquement de l'ordre de 6 à 8 semaines). La direction estime que cette nouvelle activité, qui opérera sous un nouveau nom de produit, sera tout à fait complémentaire à l'activité d'anodisation en continu.

La ligne d'anodisation par lots sera installée en lieu et place de la ligne 4 et sera reliée au système environnemental existant pour le traitement des déchets chimiques. En opérant selon les mêmes paramètres de production que le système d'anodisation en continu existant, il est prévu que la productivité de cette ligne sera supérieure à toutes les installations équivalentes dans le monde. Cette ligne sera opérationnelle au quatrième trimestre 2016.

4. Les actifs de l'ancienne entreprise Italfinish inclut une ligne de coupe à longueur. Cet outil sera modifié et également installé dans l'espace précédemment occupé par la ligne 4. Actuellement, toutes les activités de coupes à longueur sont externalisées auprès d'entreprises tiers, ce qui ne permet pas à la Société de contrôler entièrement la qualité de son processus et contribue à engendrer des retards chroniques dans les livraisons. Cette ligne sera opérationnelle au quatrième trimestre 2016.

Enfin, l'investissement dans la ligne 6 en Allemagne pour un montant de 20 900 K€ sera finalement achevé au premier trimestre 2017. Les bases de cette ligne de production sont actuellement en cours d'achèvement dans l'attente de la livraison des éléments mécaniques. Après cet important investissement, l'usine en Allemagne deviendra l'installation la plus moderne au monde dans l'anodisation en continu en offrant de larges capacités de traitement en termes de tailles et de finitions de surface. Cet investissement s'accompagnera d'un nouvel automate pour le traitement des bobines d'aluminium, opérationnel pour les deux lignes de production en Allemagne.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice

A.

Le chiffre d'affaires a atteint 24 800 K€, en augmentation de 2 055 K€, soit une croissance de 9% par rapport à l'année précédente. Les ventes d'anodisation métal inclus se sont établis à 2 271 K€.

Le résultat opérationnel est impacté positivement par cette augmentation du chiffre d'affaires qui tient largement à la hausse des tarifs d'anodisation, mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015. Malgré la prise en compte de frais de restructuration du personnel pour un montant d'environ 470 K€, la masse salariale a diminué de 536 K€ en partie grâce à l'externalisation de certaines fonctions de direction. Les amortissements ont augmenté de 391 K€, dont 202 K€ au titre de l'amortissement accéléré de la ligne 4, fermée en avril 2016. Au final, le résultat opérationnel a augmenté de 56% pour s'établir à 3 247 K€ contre 2 082 K€ en 2014.

Le résultat financier représente une charge nette de 405 K€ en 2015. Celui-ci se détériore de 205 K€ par rapport à l'année précédente compte tenu de charges financières non-récurrentes liées à l'acquisition de la société italienne pour un montant total de 272 K€.

Le résultat avant impôt s'établit à 2 842 K€, soit en hausse de 51% (+959 K€) par rapport à 2014. L'impact des impôts est négligeable et le résultat net ressort positif de 2 842 K€ comparé à un bénéfice net de 1 883 K€ l'année précédente.

B.

Au niveau du **bilan**, les immobilisations corporelles ont augmenté de 1 788 K€ pour atteindre 9 897 K€. Leur augmentation est majoritairement due au rachat de la société italienne et de ses équipements industriels. Ces équipements sont comptabilisés en immobilisations en cours, puisque leur réinstallation complète sur le site de Landen sera achevée au début de l'année 2016.

L'acquisition pour 8 650 K€ de la société italienne a été enregistrée pour 3 324 K€ en investissement financier et pour 5 326 K€ en goodwill dans la rubrique immobilisations incorporelles. Aucune moins-value n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2015.

La créance de 4 700 K€ est une créance long terme envers la filiale allemande. Elle est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne.

Les stocks ont diminué de 441 K€, principalement en raison de la vente des stocks de produits finis et d'une provision de 138 K€ pour mise au rebut de pièces de rechanges des lignes 2 et 4. Ces pièces seront définitivement obsolètes après l'arrêt définitif de la ligne 4 et la finalisation des travaux de la ligne 2 en 2016.

Les créances ont augmenté de 1 708 K€, reflétant la hausse significative des ventes en fin d'année comparé à l'année précédente. Les liquidités ont diminué de 745 K€ pour atteindre 535 K€.

Les prêts bancaires ont augmenté de 859K€. Au 31 décembre 2015, ils s'élevaient à 5 352K€, dont 1 108 K€ en leasing financier et 1 059 K€ à court terme. La Société détient encore une ligne de crédit de 1 000 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2015.

Les autres dettes comprennent un montant de 1 750 K€ envers la société italienne en contrepartie du transfert de ses équipements industriels, ainsi que le solde des provisions dues aux administrateurs. Ce montant de 1 750 K€ n'est toutefois pas exigible. L'acquisition de la société italienne a été payée en cash pour un montant de 3 950 K€ au cours de l'exercice 2015, et au travers d'une dette court-terme de 4 700 K€, comptabilisée au bilan du 31 décembre 2015 et remboursée début 2016.; Une large partie de cette dette (4 413 K€) a été réinvestie en actions de la Société à travers la réalisation de quatre augmentations de capital successives au prix de 8.007€ par action.

Après prise en compte du bénéfice net de 2 842K€, les capitaux propres au 31 décembre 2015 ont augmenté pour atteindre 16 054 K€.

1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Nous proposons d'affecter le gain de l'exercice à l'exercice suivant. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.3 **Principaux risques et incertitudes**

La Société est évidemment sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre suite à cette étude.

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash flow et la rentabilité.

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques

de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque évènement. Occasionnellement, la Société peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des lamoins européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires. A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.

2 EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (ART. 96, § 1, 2°, C. SOC.)

Au 31 décembre 2015, le groupe avait enregistré une dette de 4 700 K€ envers le vendeur de United Anodisers SRL. Cette dette a été remboursée en 2016, et parallèlement, quatre augmentations de capital ont été réalisées entre février et mars 2016, pour un montant total de 4 412 519 €. La Société a émis 551 080 actions nouvelles à un prix de 8,03€ par action, qui a eu pour effet une augmentation du capital social de 1 693 467 € et une prime d'émission de 2 719 052 €.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ (ART. 96, § 1, 3°, C. SOC.)

Cfr. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

Le programme majeur d'investissement engagé par la Société s'achèvera au premier trimestre 2017. Il conférera à la Société une capacité de production disponible importante pour soutenir la croissance future. Les investissements réalisés contribueront à apporter une plus grande flexibilité de production et à élargir les gammes de finitions, textures et couleurs. Ils permettront également d'accroître davantage la qualité de production de la Société, d'optimiser sa maîtrise économique et d'améliorer son efficacité environnementale.

À la pointe du marché de l'anodisation en continu, la Société dispose de fondamentaux de premier plan pour renforcer durablement sa création de valeur sur un marché en croissance. Avec une durabilité exceptionnelle, une recyclabilité totale et une résistance extrême aux UV, l'aluminium anodisé bénéficie de perspectives à long terme très positives.

4 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (ART. 96, § 1, 4°, C. SOC.)

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 96, § 1, 5°, C. SOC.)

La Société n'a pas ouvert de succursales.

6

CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 96, § 1, 7°, C. SOC. JUNCTO ART. 523, §1, AL. 2, C. SOC.)

Veuillez trouver ci-dessous les comptes rendu des conseils d'administration concernés par cet article.

Réunion du conseil d'administration le 9 mars 2015 :

Presents: Jim Clarke (Président)

Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer représentée par Timothy Hutton ('CEO')

Genaxis bvba, représentée par Yves Willems

Patrick Chassagne

1. Le président déclare la présente réunion ouverte avec l'ordre du jour publié suivant :

- * La transaction Italfinish
- * Divers

Le Président indique au Conseil d'administration avoir un conflit d'intérêt concernant le point suivant de l'ordre du jour, étant donné qu'il est indirectement actionnaire à 100% d'United Anodisers srl. Il quitte ensuite la réunion conformément à l'Article 523, § 1, alinéa 4 du Code des sociétés belge. Les administrateurs poursuivent la réunion et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

2. Le CEO indique que des discussions ont été entamées avec United Anodisers (Batch) Limited concernant l'acquisition de 100% des actions représentant le capital d'United Anodisers srl. Il est prévu qu'UASRL tente rapidement d'acquérir l'ensemble des actifs d'Italfinish S.p.A. (en liquidation) auprès du liquidateur, qui comprennent notamment :

Des terrains et immeubles industriels à Capestrano, Italy

Une ligne de contrôle automatique des lots d'anodisation ("Automated batch sheet anodizing line")

Une ligne de bobine d'anodisation continue ("Continuous coil anodizing line")

Une ligne de coupe à longueur ("Cut-to-length line")

Il est rappelé que les activités d'Italfinish ont été mises en place il y a quelques années afin de concurrencer directement la Société. Toutefois, Italfinish a tenté de créer une ligne d'anodisation continue ("continuous anodizing line") sur base d'un faible budget, sans avoir accès au know-how nécessaire. Par conséquent, la qualité des produits était très faible mais elle a néanmoins été capable d'attirer, grâce à ses très bas prix, un certain volume d'activité au détriment des activités de la Société. Les activités d'Italfinish ont également eu un impact négatif sur l'image de qualité des produits anodisés en continu ("continuously anodized product"). La société Italfinish a finalement été mise en faillite, laissant derrière elle des dettes bancaires s'élevant à pas moins de €18.0 million.

UASRL a, depuis la faillite, pris en leasing les activités auprès du Liquidateur mais s'est essentiellement concentrée sur la partie des activités liée aux lots d'anodisation ("batch anodizing"), répondant ainsi simplement à la demande de base d'anodisation continue ("continuous anodizing basis").

UASRL dispose d'un droit de préemption sur l'éventuelle vente des actifs d'Italfinish par le Liquidateur.

D'un point de vue concurrentiel, la Société estime qu'il n'est pas dans son intérêt d'exprimer publiquement son intérêt pour les anciennes activités d'Italfinish. Elle considère donc qu'il est dans son intérêt de tenter d'acquérir ces activités par le biais d'une transaction confidentielle avec United Anodisers (Batch) Limited.

Pour les mêmes raisons de confidentialité, la Société n'est pas en position de conduire une due diligence exhaustive des activités en tant que going concern.

Par conséquent, il est proposé que la valorisation de la transaction s'opère sur une base purement individuelle, actif par actif. Si en cours de réalisation, il apparaît que la valorisation des activités, réalisée en going concern, est supérieure — nonobstant le besoin d'investissement substantiel pour la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») — la Société reverra alors sa stratégie en conséquence.

Si la transaction est réalisée actif par actif, la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») serait démantelée et les composants mécaniques clefs seraient expédiés à Landen pour être intégrés au réaménagement de la Ligne 2.

La ligne de contrôle automatique des lots d'anodisation (« Automated batch sheet anodizing line ») est très complémentaire avec la ligne de produit existante et les systèmes de production de Landen. Une fois que la Ligne 4 aura été stoppée au cours du premier trimestre 2016, il est prévu que cette ligne et la ligne CTL soient renvoyées à Landen et installées dans le hall de production de la Ligne 4. Elle peut donc être facilement intégrée aux installations environnementales de Landen.

Suite à cela, le site Capestrano serait vendu et UASRL liquidée.

Le CEO présente un projet d'Accord-Cadre (« Heads of Terms ») concernant l'acquisition d'UASRL. Le prix proposé est de €6.200.000 payable en espèces à la signature. Le prix réel pourrait être augmenté, en fonction du processus d'offre choisi par le Liquidateur et de l'existence d'autres parties intéressées.

Compte tenu de ses engagements en matière de liquidités dans le Budget 2015, la Société ne sera pas en mesure de payer le prix d'achat en espèces sans (1) un financement bancaire additionnel, et (2) le réinvestissement d'une partie du cash par le vendeur en Actions Ordinaires de la Société. A cette fin, le vendeur a accepté de réinvestir €4.700.000 en Actions Ordinaires de la Société dans les 10 jours ouvrables de l'exécution de la transaction. Pour des questions de confidentialité de la transaction vis-à-vis du marché, il est proposé que la Société ait recours au capital autorisé pour émettre les nouvelles actions, qui devront, conformément à l'Article 598 du Code des sociétés belge, être émises à un prix correspondant à leur valeur intrinsèque telle que déterminée par le Commissaire au jour de la transaction.

Une valorisation maximale d'UASRL a été récemment justifiée par les administrateurs comme suit :

Ligne d'anodisation continue (« Continuous Anodising Line »)

Economies sur investissement dans la Ligne 2 comparées au budget pour l'intégration des composants de la ligne venue d'Italie : €800.000. Le reste de la ligne serait maintenu pour les pièces détachées ou supprimé in situ.

Ligne de coupe à longueur (« Cut-to-length line »)

Il n'a pas de ligne CTL. Cette ligne pourrait être installée à Landen ou Bernburg (il est rappelé que la CTL a été supprimée du projet Ligne 6 pour des raisons de contraintes budgétaires). Bien qu'elle ne puisse pas créer de matériel pré-anodisé (« pre-anodised material ») dans son format actuel, cela serait envisageable moyennant des investissements additionnels. Valeur de la ligne de coupe à longueur (« Cut-to-length line ») : €50.000.

Ligne de contrôle continue des lots d'anodisation (« Continuous batch sheet anodizing line ('CBSAL')

La CBSAL est une excellente ligne. Elle permettrait à la Société de compléter son activité actuelle d'anodisation en créant des jauge métalliques $>3\text{mm}$ (« metal in gauges), des épaisseurs de film anodique >25 microns (« anodic film layers »), et des séries de petites productions pour couleurs (un marché en expansion pour la Société), du matériel pour échantillons et maquettes. En déplaçant la ligne en Belgique, cela permettrait à cette nouvelle activité d'être concurrentielle, en termes de cout-efficacité, sur des marchés tels que les Pays-Bas, où il existe une norme de 25-micron pour l'anodisation. Cette activité pourrait tout simplement être intégrée dans la structure commerciale actuelle de la Société.

Le potentiel annuel de Ventes de la ligne est estimé à au moins €1.3 million, avec une marge EBITDA estimée à 35% ou €455.000. En appliquant un multiple de 5x l'EBITDA, cela donne une valorisation de € 2.275.000.

Les effets de l'élimination d'une concurrence potentielle du marché de l'actuelle activité d'anodisation continue (« continuous anodizing ») de la Société

Il existe deux scénarios envisageables:

Scenario 1

Les activités de Capestrano sont achetées par un tiers qui n'effectue pas les investissements nécessaires et ne dispose pas du know-how requis pour améliorer la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») – estimé à € 3.5 million.

Le plan en trois ans prévoit une croissance significative sur le marché du matériel de jauge plus étroites (« thinner gauge material »).

En particulier, le marché de l'ACP est basé sur les « thin anodic film on thin gauge material ». Etant donné que l'arrière du métal est collé, l'aspect de ce côté arrière n'a pas d'importance (l'une des défaillances de la ligne ItalFinish). Tout ceci signifie que la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») d'ItalFinish pourrait être immédiatement concurrentielle dans un secteur en pleine expansion pour la Société. L'effet de la concurrence à l'époque de l'exploitation par United Anodisers était limité étant donné qu'ils se sont focalisés sur les lots d'anodisation (« batch anodizing »). Le Président s'est engagé, lors de la prise en leasing des actifs d'ItalFinish par United Anodisers, à ne pas concurrencer ouvertement la Société en matière d'anodisation continue (« continuous anodizing »).

Si ItalFinish devait s'approprier 30% de ce marché estimé à €1.6 million par an, cela équivaudrait à des ventes pour €480.000 avec une marge brute estimée à 50%, à savoir €240 000 par an. En considérant une perte de marge de 20% sur le volume restant de €1.120.000, cela signifierait une perte supplémentaire de €224.000. Par conséquent, la perte annuelle potentielle combinée serait de €464.000. Après application d'un multiple de 5x, cela correspondrait à une valeur de €2.320.000.

De plus, il doit être rappelé que préalablement à la faillite d'ItalFinish, la Société produisait quelques 5.000 tonnes de produits anodisés en continu (« continuously anodized product »). Approximativement, 2.500 tonnes sont revenues à la Société suite à la faillite et probablement que 2.500 tonnes ont disparu suite à la sévère récession des économies d'Europe du sud. Pour des questions de prix et de coûts de transport, un nouvel exploitant désireux de développer une activité d'anodisation continue (« continuous anodizing »), a potentiellement pu récupérer ces ventes. Après la récente augmentation de 25% du prix par Coil, la Société bénéficiera d'une marge moyenne de 38.3%. En prenant en compte une perte de ventes de €1.677k, cela équivaudrait à une perte de marge brute annuelle de € 642 k. En y appliquant un multiple de 5x, cela impliquerait un coût total potentiel de €3.210k. Face à

l'amélioration de la situation des marchés en Europe du sud, les 2.500 tonnes ne reviendront probablement jamais à Coil. Cela représenterait une perte d'opportunité supplémentaire potentielle de 3.210k.

Scenario 2

Les activités de Capestrano sont achetées par un tiers qui bénéficie tant du know-how que des ressources financières pour améliorer la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line »).

Dans un tel scenario, l'acquéreur potentiel serait en mesure de reprendre 100% des activités du deuxième plus important client de Coil — localisé à quelques 150km. Les avantages en matière de coûts de transports et de fonds de roulement seraient conséquents.

L'impact annuel estimé sur l'EBITDA serait de €2.440k, en y appliquant un multiple de 5x l'EBITDA cela induirait un impact négatif net de €12.2 millions.

La Propriété Capestrano

Savills a récemment valorisé la propriété à €1.8 million. Toutefois, les administrateurs considèrent que le marché des immeubles industriels est substantiellement illiquide dans cette partie de l'Italie et que par conséquent le prix sur un marché libre serait nettement inférieur.

Compte-rendu de la valorisation

K€		Retenu	Total
Ligne d'anodisation continue ("Continuous anodizing line")	800	100%	800
Ligne CTL	50	100%	50
Ligne de contrôle continue des lots d'anodisation (« Continuous batch sheet anodizing line »)	2 275	100%	2 275
Scénario concurrentiel 1: Perte potentielle de l'activité d'anodisation ACP (« ACP anodizing »)	2 320	33%	766
Scénario concurrentiel 1: Perte potentielle d'autres activités d'anodisation (« other anodizing »)	6 410	33%	2 115
Scénario concurrentiel 2	12 200	33%	4 026
Propriété	1 800	50%	900

Sous Total			10 932
Provision pour frais de déplacement et liquidation			300
Total			10 632

Sur base de cette analyse, il est décidé d'entamer la rédaction de l'Accord-Cadre sur base d'un prix d'achat de €6.2 millions, tel que détaillé ci-avant. Toutefois, étant donné que le prix à payer par UASRL pour acquérir les actifs de production pourrait être supérieur, il est donné pleins pouvoirs au CEO pour négocier et exécuter la transaction pour le compte du Conseil d'Administration, étant entendu que le prix maximum pour UASRL est de €9.3 million représentant une augmentation maximum de 50% ; tout montant supérieur nécessitera un renvoi vers le Conseil d'Administration.

Mr. Clarke rejoint ensuite la réunion.

L'administrateur-délégué indique au Conseil avoir un conflit d'intérêt concernant le point suivant de l'ordre du jour, étant donné qu'il concerne la relation contractuelle entre la Société et l'administrateur-délégué. Mr. Hutton quitte ensuite la réunion, conformément à l'Article 523, § 1, alinéa 4 du Code des sociétés belge. Les administrateurs poursuivent la réunion et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

3. Mr. Clarke expose que le CEO a lui-même payé la plupart des frais liés à sa présence prolongée en Asie (maison, bureau, voiture, etc.) pour y développer de nouveaux marchés d'exportation. Ce développement à long-terme du marché est très important pour les activités de la Société. Le Président considère qu'il est approprié d'accorder une indemnité mensuelle de €10.000 à FMI en tant que contribution à ces frais à partir du 1er janvier 2015. Le Conseil accepte la proposition du Président.

Mr. Hutton rejoint ensuite la réunion.

4. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration le 29 avril 2015, par conférence téléphonique :

Presents: Jim Clarke (Président)

Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer représentée par Timothy Hutton ('CEO')

Genaxis bvba, représentée par Yves Willems

Patrick Chassagne

1. Le président déclare la présente réunion ouverte avec l'ordre du jour publié suivant :

- Approbation des comptes consolidés IFRS relatifs à l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2014
- Bref résumé de la situation relative à la transaction Italfinish envisagée
- Bonus de l'administrateur-délégué

2. Les comptes consolidés IFRS relatifs à l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2014, faisant état de ventes à concurrence de 22.920 K€, d'un bénéfice net de 3.092 K€, et d'un bénéfice net distribuable de 16.534 K€, ont été présentés en séance et valablement approuvés.
3. Le CEO établi un bref résumé de la situation relative à l'acquisition envisagée de l'ancienne Italfinish. Une vente aux enchères est prévue le 4 juin 2015 pour la mise en vente des actifs par le Liquidateur.

L'administrateur-délégué indique au conseil d'administration avoir un conflit d'intérêt concernant le point suivant de l'ordre du jour, étant donné qu'il concerne la relation contractuelle existante entre la Société et l'administrateur-délégué. Mr. Hutton quitte ensuite la réunion conformément à l'Article 523, §1, alinéa 4 du Code des sociétés belge. Les administrateurs poursuivent la réunion et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

4. Mr. Clarke indique que les résultats de 2014 ont été très satisfaisants et que des progrès considérables ont été réalisés concernant la définition et la réalisation des objectifs stratégiques de la Société. Notamment, le CEO, d'initiative personnelle, est parvenu à mettre en place une augmentation de 25% des prix concernant les clients « rolling mill » de la Société, dont l'impact positif futur est estimé à €2.0 million par an sur le bénéfice net. Le président recommande donc l'octroi de 100% du bonus contractuel de 340K€. Cette décision est valablement approuvée par le Conseil.

Mr. Hutton rejoint ensuite la réunion.

5. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration le 2 juillet 2015, tenue par conférence téléphonique

Présence: Jim Clarke (Président)

Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer représentée par Timothy Hutton ('CEO')

Genaxis bvba, représentée par Yves Willems

Patrick Chassagne

1. Le président déclare la présente réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant :

- Financement de la transaction Italfinish

Le Président indique au Conseil avoir un intérêt directement opposé au point suivant de l'ordre du jour, étant donné qu'il est indirectement actionnaire à 100% de United Anodisers srl. Il quitte ensuite la réunion conformément à l'Article 523, § 1, alinéa 4 du Code des sociétés belge. Les administrateurs poursuivent la réunion et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

2. Le CEO confirme au Conseil que le prix d'achat d'UASRL a augmenté jusqu'à €8.4 million puisque UASRL a été contrainte, face à la concurrence exercée par un tiers industriel lors de la vente aux enchères par le Liquidateur, d'augmenter son offre pour les actifs de production d'Italfinish.

Le tiers industriel a une excellente connaissance du processus d'anodisation (« anodizing process ») et cherche à entrer dans le marché de l'anodisation architecturale (« architectural anodizing »). Étant donné ses ressources financières, l'acquisition par le tiers des actifs de production de Castebrano aurait pu représenter une menace significative pour les activités de la Société.

L'échec de la transaction signifierait que ce tiers pourrait très probablement acquérir les actifs et ainsi concurrencer directement la Société.

La transaction entre le Liquidateur et UASRL doit normalement être finalisée pour le 4 juillet 2015 et la transaction entre la Société et UASRL devrait être finalisée simultanément.

L'augmentation de €2.0 million du prix d'achat ne peut être financée, même à court terme, par les liquidités de la Société. Les discussions actuellement en cours avec les banques belges de la Société, concernant le financement de la Ligne d'Investissement 2 et de l'acquisition d'UASRL, vont encore probablement durer quelques semaines avant d'aboutir. Les administrateurs de la société ne doutent toutefois pas que ce financement pourra être effectivement finalisé.

Le Groupe United Anodisers a proposé d'octroyer un crédit-pont vendeur (« vendor bridge financing ») pour 50% du prix d'achat des actifs (€ 1.850 k), le solde provenant des liquidités propres de la Société.

Le Groupe United Anodisers a proposé les conditions suivantes :

5% (€92 500) de frais initiaux

1.5% (€34 225) de frais mensuels après 30 jours, 60 jours et 90 jours

3% (€55 500) de frais mensuels par la suite

S'il est vrai que cette opération représente un coût financier important pour la Société, cela correspond toutefois aux conditions de marché applicables aux crédits-pont (« equity bridge loans »). Si le « bridging » devait rester impayé pendant 6 mois (ce qui est considéré comme peu probable étant donné les progrès réalisés avec les banques belges de la Société), les frais représenteraient alors une augmentation de 4,3% du prix total de l'acquisition.

Il est donc décidé qu'il est conforme à l'intérêt de la Société de réaliser l'acquisition d'UASRL envisagée et d'accepter le financement par crédit-pont proposé par United Anodisers, tel qu'expliqué ci-avant.

Le Président rejoint ensuite la réunion et est informé de la décision prise par le Conseil d'Administration.

3. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
-

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2015 s'élève à 3,036€. Les 34 496 actions acquises en 2015 représentent 1,9 % du capital souscrit et les 34 422 actions

propres cédées en 2015, aussi 1,9% du capital souscrit. Le prix total des acquisitions d'actions propres en 2015 s'élève à 249 592€ et les cessions en 2015 représentent une contrevalue totale de 246 462€. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2015 est de 1 181, représentant 0,06% du capital souscrit. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 514 826 actions propres et à la cession d'un total de 522 947 actions propres.

8 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 96, § 1, 8°, C. SOC.)

Néant.

9 APPLICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION (ART. 28 À 31, A.R. DU 30 JANVIER 2001 PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS)

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la société.

10 PLAN DE WARRANTS

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise. Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06€ par action. La période de souscription court du 1 mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

11 DÉCHARGE

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé.



Tel. : +32 (0)3 230 58 40
Fax : +32 (0)3 218 45 15
www.bdo.be

Uitbreidingstraat 72/1
B-2600 Antwerpen

COIL SA

**Rapport du commissaire à
l'assemblée générale de la société
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA / BTW BE 0431 088 289 RPR Brussel

BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA, a limited liability company incorporated in Belgium, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Coil SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels - opinion négative

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société Coil SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 34.902.411 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.842.176 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion négative.

Motif de l'opinion négative

La société a acheté au courant de l'année l'entièreté des actions de la société United Anodisers SRL (Italie) pour un montant de 8.650.000 EUR. Contrairement aux dispositions de l'article 41 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 en exécution du Code des Sociétés, la valeur d'acquisition n'a pas été repris sous la rubrique immobilisations financières, mais partiellement repris sous la rubrique immobilisations incorporelles pour un montant de 5.326.000 EUR. Le solde pour un montant 3.324.000 EUR a été retenue sous les immobilisations financières. Contrairement aux normes IFRS, le droit comptable belge ne permet pas une telle allocation du prix d'acquisition, non plus l'allocation du prix d'acquisition aux entités génératrices de liquidités.

Selon les dispositions contractuelles de l'achat des actions, il s'avère l'intention de liquider cette entreprise UAL SRL à court terme. Le résultat de cette liquidation reviendra intégralement au vendeur. En plus la société n'aura plus d'activités opérationnelles. Contrairement aux requis de l'article 33 de l' arrêté royal du 30 janvier 2001 en exécution du Code des Sociétés, aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur les immobilisations financières et les immobilisations incorporelles pour respectivement 3.324.000 EUR portant sur la participation et pour 5.326.000 EUR portant sur le goodwill, alors, qu'à notre avis, des réductions de valeur auraient dû être actées pour un montant de 8.650.000 EUR influençant négativement le résultat après impôts et les capitaux propres à concurrence de 8.650.000 EUR.

Opinion négative

A notre avis, en raison de l'importance du point décrit dans le paragraphe 'Motif de l'opinion négative', les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Coil SA au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

COIL SA :

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et , à l'exception de l'incidence sur le rapport de gestion du point décrit au paragraphe 'Motif de notre opinion négative', et à l'exception des mentions adéquates des toutes les conséquences patrimoniales des conflits d'intérêts avec les administrateurs selon l'article 523 du Code des Sociétés, le rapport de gestion ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Prenant en considération les éléments décrits dans le paragraphe 'Motif de notre opinion négative', nous sommes d'avis que la comptabilité n'est pas tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Tenant compte des éléments repris dans le paragraphe 'Motif de notre opinion négative', nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la conformité de l'affectation des résultats aux dispositions légales et statutaires.
- Notre paragraphe 'Motif de notre opinion négative' décrit les circonstances qui constituent un non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. A l'exception du non-respect des délais légaux relatif à la publication des comptes consolidés conformément à l'article 120, du non-respect des délais légaux relatif à remise des pièces au commissaire conformément à l'article 143 et du non-respect des dispositions légales portant sur les intérêts opposés de nature patrimoniale des administrateurs, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu depuis votre dernière assemblée générale ordinaire :
 - Le conseil d'administration du 9 mars 2015 a délibéré et décidé sur l'acquisition des actions de la société United Anodisers SRL appartenant à James Clark. Nous vous référerons au rapport annuel à partir en cette matière. Les conséquences patrimoniales de cette décision s'élevaient à 8.650.000 EUR sur une base unique.
 - Le conseil d'administration du 9 mars 2015 a délibéré et décidé sur la perception d'une compensation supplémentaire à Finance & Management International NV. Nous vous référerons au rapport annuel à partir en cette matière. Les conséquences patrimoniales de cette décision s'élevaient à 10.000 EUR par mois.
 - Le conseil d'administration du 29 avril 2015 a délibéré et décidé sur la perception du bonus à Finance & Management International NV pour l'exercice clôs le 31 décembre 2014. Nous vous référerons au rapport annuel à partir en cette matière. Les conséquences patrimoniales de cette décision s'élevaient à 340.000 EUR sur une base unique.
 - Le conseil d'administration du 2 juillet 2015 a délibéré et décidé sur la conclusion d'un emprunt pour un montant de 1.850.000 EUR avec le Groupe United Anodiser sua sujet de l'achat des actions de United Anodisers SRL. Nous vous référerons au rapport annuel à partir en cette matière. Les conséquences patrimoniales de cette décision s'élevaient à 275.000 EUR sur une base unique.

COIL SA :

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

3.



- La société a accordé des acomptes à la société Finance & Management International NV pour un montant de 205.000 EUR. Un intérêt de 4% est porté sur ces acomptes.

Anvers, 17 mai 2016



BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Lieven Van Brussel

